Publié sur *Château-Thierry* (https://www.chateau-thierry.fr)

Dimanche 14 Avril 2024 - 08:00 - 18:00

Etes-vous favorable au port d'armes à feu par les policiers municipaux de Château-Thierry ? Oui/Non ?

La municipalité a pris l'engagement de consulter régulièrement les Castels par voie de référendum. Après celui organisé pour définir le projet de la place de l'Hôtel de Ville l'an passé, le nouveau référendum vise à choisir **si les policiers municipaux pourront disposer d'armes létales ou non**. La question se pose car la police municipale, créée en 2019, se structure progressivement.

Rendez-vous le 14 avril dans votre bureau de vote habituel, muni d'une pièce d'identité. Le scrutin sera ouvert de 8h à 18h

Emplacement :
Château-Thierry 02400 Château-Thierry

Repères :

Les conditions pour participer à cette consultation

- Etre inscrit sur les listes électorales
- Se rendre dans le bureau de vote habituel muni d'un titre d'identité valable

! Vote par procuration ! Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez donner procuration à un électeur de confiance. Rendez-vous en mairie au service élections avant le 10 avril, muni de votre titre d'identité.

Documents :
Présentation du référendum et informations utiles
Arguments POUR
Arguments CONTRE

Contact :

Service administration générale

03 23 84 86 79